

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Faculté des lettres et sciences humaines

Université de Sherbrooke

LE RÔLE ET LA CONDITION DES DOMESTIQUES DE PARIS
AU XVII^e et XVIII^e SIÈCLES

Par

JEAN-FRANÇOIS MESLIN

Travail présenté à

FRANÇOIS MELANÇON

Dans le cadre du cours

HST 117

Production de l'histoire

Sherbrooke

décembre 2008

INTRODUCTION

Le Paris de l'époque moderne est un lieu et une période historique de prédilection pour ceux qui s'intéressent à l'évolution des groupes sociaux. Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, le développement de l'histoire sociale et des mentalités ont donné une toute nouvelle pertinence à l'étude de la France de l'Ancien Régime. La capitale, quant à elle, est souvent au coeur de ces analyses étant donné son importance démographique et culturelle. C'est à Paris que se déroulent, tout au long de la période, les bouleversements sociaux qui mènent le pays à la révolution et ce sont précisément ces changements qui donnent à l'étude du « peuple de Paris » toute sa raison d'être.

Au début des années 80, de nombreux ouvrages français (dont l'influent *Peuple de Paris* de Daniel Roche) se sont penchés sur l'évolution des groupes sociaux les plus humbles de la ville. Parmi ceux-ci, les domestiques ont tout particulièrement attiré l'attention des historiens français qui possédaient alors peu d'information sur le sujet. Pourtant, les domestiques représentent une large part de la population urbaine de l'époque.¹ Il est par ailleurs intéressant de se questionner sur le rôle et la condition de la domesticité durant les deux siècles qui ont précédé la révolution de 1789 étant donné le symbole de « servitude » auquel on associe souvent ce groupe. L'évolution des idées et des moeurs au cours des XVII^e et XVIII^e siècles ont-elles aussi transformé le mode de vie des domestiques? La réponse à cette problématique devrait être positive étant donné la nature et l'importance des changements qui ont eu lieu à l'époque.

Avant de se lancer dans une telle hypothèse, il faut d'abord et avant tout se pencher sur la nature même du statut de domestique à l'époque moderne, que la plupart des experts continuent de qualifier d'ambigu.² Le reste de la recherche sera ensuite divisé en trois autres parties, soit les origines des domestiques, leurs différents emplois et leurs conditions de vie. Tous ces points devront aussi faire part de l'évolution (s'il en est) qui les a marqué durant la période. Cette brève analyse ne pourra pas nous renseigner sur la domesticité parisienne de l'époque dans toutes ses subtilités, mais devrait néanmoins offrir, à travers les ouvrages déjà réalisés sur le sujet, un meilleur aperçu du monde ancillaire à l'aube de l'époque contemporaine.

¹ Claude Petitfrère, *L'oeil du maître: maîtres et serviteurs de l'époque classique au romantisme*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1986, p. 7.

² Jean-Pierre Gutton, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier Montaigne, 1981, p. 8.

LE STATUT DE DOMESTIQUE

À la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, la définition même du domestique conserve une certaine ambiguïté de par son étendue. Le terme peut dépasser largement la simple définition de serviteur en y incluant tout individu d'une maison sous la responsabilité d'un chef de famille, ce qui comprend la femme et les enfants.³ Cependant, le terme tend à se préciser au cours du XVIII^e siècle, dont dans plusieurs dictionnaires, où l'on ajoute qu'il n'est souvent question que des serviteurs qui travaillent dans un logis. Dans le royaume de France, les conditions du service de domestique ne sont pas encadrées par un règlement spécifique et la législation ne s'édifie que par petites étapes. La rémunération même des domestiques laisse place à l'interprétation personnelle, mais en règle générale, le maître acquiert le service d'un domestique en lui garantissant le logis et la nourriture.⁴ Aux XVI^e et XVII^e siècles, on tient surtout à mettre l'emphase sur les droits, les devoirs, et les liens de fidélité entre maîtres et domestiques. Le principe de travail salarié, ne s'applique pas concrètement et c'est à la fin de l'Ancien Régime que la « domesticité gagée » s'impose comme une habitude, même si elle ne sera pas véritablement établie partout.⁵

Cette définition laisse toujours un flou entre le statut de domestique et celui de compagnon ou d'apprenti et il est important d'en comprendre ce qui les sépare. Compagnons et apprentis, même s'ils sont souvent logés et nourris par leur maître, gardent pour principale mission d'aider celui-ci dans son métier, et non dans les tâches domestiques. Plusieurs contrats d'apprentissage du XVIII^e siècle vont jusqu'à spécifier que l'apprenti ne peut pas être employé à ces mêmes tâches.⁶ Malgré tout, ces différents « emplois » se confondent car il n'est pas rare que des commis aient des tâches de domestiques, que des tireuses de cordes soient servantes ou que des servantes apprennent, à travers leur position, à devenir maîtresses de maison.⁷ Le groupe étudié représente alors une grande diversité, à la fois dans son rôle, sa condition et son origine. À Paris et à Versailles, les différences s'accroissent encore plus que dans le reste de la France étant donné la présence d'une imposante aristocratie,⁸ ce qui est d'autant plus vrai à partir du règne de Louis XIV.

³ Gutton, *op. cit.*, p. 11.

⁴ Jacqueline Sabattier, *Figaro et son maître: Les domestiques au XVIIIe siècle*, Paris, Perrin, 1984, p. 18.

⁵ Gutton, *op. cit.*, p. 12-13.

⁶ *Ibid.*, p. 15.

⁷ *Ibid.*, p. 13-14.

⁸ Guy Cabourdin, *Lexique historique de la France de l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1988, p. 115.

À Paris comme ailleurs, les domestiques représentent une large portion de la population. « Au milieu du XVIII^e siècle, l'abbé Expilly évalue la population domestique à près de 40 000 personnes, c'est près de 5% de la population totale. »⁹ Cependant, les historiens modernes s'accordent pour dire que les domestiques auraient représenté 10% de la population (50 000 pour une ville de 550 000 à 650 000 habitants).¹⁰ Malheureusement, les chiffres semblent être absents pour le XVII^e siècle, alors que la ville connaît une « mutation brutale et peu contrôlée », passant de 200 000 à 500 000 habitants.¹¹ Le fort taux de domestiques s'explique par différents facteurs et provient aussi d'un phénomène d'urbanisation qui prend son essor au cours de la période historique qui nous intéresse. Cela nous amène à nous questionner précisément sur l'origine des domestiques et les raisons de leur arrivée à Paris.

LES ORIGINES

La croissance de Paris, à l'époque moderne, repose principalement sur l'immigration. Dans la ville, la croissance naturelle ne peut expliquer le développement urbain et la mortalité infantile (30 à 40%) est très forte.¹² Les domestiques, comme beaucoup de nouveaux Parisiens, sont donc principalement des ruraux, le plus souvent des campagnes proches de la ville, tentés d'améliorer leur condition dans la capitale.¹³ Néanmoins, pour contredire le vieux cliché, il est à rajouter que ces domestiques venus faire fortune ne sont pas nécessairement d'origine très humble. Plusieurs sont des cadets de laboureurs qui ne voulaient pas morceler leurs terres¹⁴ et d'autres encore sont d'origine noble, venus auprès d'un grand seigneur pour « apprendre à vivre » ou pour lui « faire honneur ». Cette dernière tendance tient à disparaître au XVIII^e siècle en dehors des maisons royales et princières.¹⁵

Si on le compare aux autres villes de France, le recrutement des domestiques est mieux organisé à Paris. Cela ne veut pas pour autant dire qu'il est réglementé de façon précise.¹⁶ Les quelques règles qui régissent l'embauche de domestiques proviennent d'ordonnances de 1564, 1577 et 1601 qui interdisent d'embaucher des serviteurs « inconnus, vagabonds et de mauvaise vie ».¹⁷ Dans la capitale, un bureau

⁹ Daniel Roche, *Le peuple de Paris: essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981, p. 68.

¹⁰ Sabattier, *op. cit.*, p. 17.

¹¹ Roche, *op. cit.*, p. 22.

¹² *Ibid.*, p. 22.

¹³ Sabattier, *op. cit.*, p. 20.

¹⁴ *Ibid.*, p. 21.

¹⁵ Petitfrère, *op. cit.*, p. 36-37.

¹⁶ Sabattier, *op. cit.*, p. 22-23.

¹⁷ Cabourdin, *op. cit.*, p. 115.

de placement est mis sur pied pour servir d'intermédiaire entre les maîtres et les domestiques, mais n'a qu'une portée très limitée. Généralement, l'embauche se fait par recommandation.¹⁸ Dans d'autres cas, le domestique peut aussi faire partie de la famille de son maître ou provenir des terres d'un seigneur, qui aura ainsi une meilleure idée de son identité.¹⁹

Le rapport entre les sexes reste aussi très stable tout au long de la période. La composition de la domesticité parisienne tourne autour de 54% d'hommes et de 46% de femmes.²⁰ Cependant, une subtile évolution est présente et s'accroît vers la fin de l'Ancien Régime. Premièrement, le nombre de familles n'employant qu'un seul domestique (le plus souvent une femme) augmente et deuxièmement, les grandes maisons employant plusieurs domestiques choisissent de plus en plus des hommes.²¹

Finalement, il est important de noter que la ville de Paris constitue souvent une étape dans la vie d'un domestique. Avant d'arriver à la capitale, beaucoup ont déjà travaillé dans les villes avoisinantes afin d'obtenir une certaine formation.²² « L'existence de ces relais explique l'âge assez élevé des domestiques à Paris: une moitié a plus de vingt-cinq ans et près du quart plus de trente ans »²³ Cependant, un trop grand nombre d'étapes peut nuire aux opportunités d'un domestique une fois à la capitale. Daniel Roche fait ainsi état d'une femme de Lorraine qui, après avoir travaillé 6 ans comme domestique dans diverses villes, gagne Paris et se fait arrêter pour mendicité.²⁴ La domesticité reste aussi une condition temporaire. Après avoir terminé son service et obtenu la permission de son maître, on retourne généralement au terroir « prendre une retraite de petit rentier oisif. »²⁵ Pour les filles, l'emploi de domestique peut aussi être pré-marital, le temps d'obtenir une dot.²⁶ À Paris, très peu de domestiques (5,2%) sont de pères domestiques. Cela s'explique par le fort taux de célibat chez ce groupe, et que l'ambition de fonder une dynastie de domestiques est très rare.²⁷ Lorsque leurs enfants se marient, les parents ne sont généralement plus domestiques, et s'ils le sont toujours, la génération suivante s'empresse de quitter cet état.²⁸

¹⁸ Sabattier, *op. cit.*, p. 23.

¹⁹ *Ibid.*, p. 22-23.

²⁰ Sabattier, *Figaro et son maître*, p. 28.

²¹ *Ibid.*, p. 28

²² Gutton, *Domestiques et serviteurs*, p. 77.

²³ Roche, *Le peuple de Paris*, p. 29.

²⁴ *Ibid.*, p. 28.

²⁵ *Ibid.*, p. 68.

²⁶ Scarlett Bouvalet-Boutouyrie et al., *Dictionnaire historique de la France de l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2005, p. 152.

²⁷ Sabattier, *op. cit.*, p. 22.

²⁸ Gutton, *op. cit.*, p. 82.

LES RÔLES

Les travaux pour lesquels on emploie des domestiques sont d'une grande diversité. En faire une liste complète serait exhaustif et peu utile aux besoins de cette recherche. Malgré tout, on peut voir dans le regroupement de ces différentes tâches une double fonction: « servir et représenter. »²⁹

La faiblesse du niveau technologique et du coût de la main-d'oeuvre expliquent facilement la nécessité et la possibilité de posséder des domestiques à l'époque moderne, tant pour les nobles que pour les classes moyennes.³⁰ On considère alors tout à fait normal que « pour avoir plus de temps à donner aux affaires publiques, à l'étude ou aux fonctions de la religion », une personne aisée « se fasse servir dans les besoins ordinaires de la vie. »³¹ Les tâches domestiques recouvrent ainsi un large domaine, allant de l'entretien ménager à l'éducation, en passant par la cuisine, l'administration de la maison et l'hygiène et la protection des maîtres. L'aspect le plus intéressant à analyser dans ces différents rôles est la place qu'ils occupent dans une « hiérarchie domestique. »

Cette hiérarchie s'organise en deux principaux pôles: celui de la manière nobiliaire, et celui de la bourgeoisie, qui est le modèle le plus répandu.³² Chez ce dernier, la majorité des maîtres emploie un ou deux domestiques, qui sont le plus souvent des femmes. Très peu d'hommes sont employés seuls et moins de 10% des maîtres en emploient deux.³³ Les femmes domestiques, servant dans la bourgeoisie, dans la boutique ou l'artisanat sont ainsi au bas de la hiérarchie domestique. Elles forment une main-d'oeuvre non qualifiée à qui l'on accorde qu'une modeste rémunération.³⁴

L'emploi de quatre domestiques ou plus semble caractériser le mode de vie noble. Quelques grands bourgeois et beaucoup de gens de robe se situent à ce niveau.³⁵ Dans un monde où l'apparat est d'une importance capitale, le fait de posséder de nombreux domestiques est une preuve irréfutable de la richesse et du rang social. Une maison réduite à quelques domestiques donne davantage d'ouvrage, et les tâches réalisées par les domestiques dépassent parfois celles rattachées à leur titre. La main-d'oeuvre

²⁹ Petitfrère, *op. cit.*, p. 15.

³⁰ Bouvalet-Boutouyrie et al., *op. cit.*, p. 152.

³¹ Petitfrère, *op. cit.*

³² Roche, *op. cit.*, p. 69.

³³ Sabattier, *op. cit.*, p. 28.

³⁴ *Ibid.*, p. 28

³⁵ *Ibid.*, p. 29.

féminine est aussi chargée de la plus grande partie du travail non-qualifié et les hommes occupent généralement les postes de laquais et de cochers qui sont importants pour l'apparat.³⁶ Dans les maisons riches et nobles, on distingue une plus grande division du travail et une spécialisation des tâches domestiques.³⁷ Un grand seigneur peut avoir à son service, 31 à 38 personnes. 16 autres domestiques peuvent se joindre à ce groupe s'il se marie, et, dans le cas où le couple aurait des enfants, 6 ou 7 domestiques de plus peuvent être les bienvenus.³⁸

La maison d'un grand seigneur se doit de comporter un maître d'hôtel, un chef d'office, un intendant, un secrétaire. Le fin du fin est d'avoir plusieurs personnes pour un même poste: valets de chambre, laquais, cochers, postillons se multiplient quand on monte dans le rang social. Seules les très grandes maisons comprennent un aumônier, un médecin, un chirurgien.³⁹

La hiérarchie est aussi chère aux domestiques, qui n'apprécient pas d'être utilisés à d'autres travaux que ceux qui leur sont propres. « Monter derrière un carrosse sied à un laquais, mais déshonore un valet de chambre. »⁴⁰ Cet ordre repose cependant sur la discrétion du maître. De par sa personnalité et de par ses goûts, il peut offrir plus ou moins de prestige aux « départements » de sa maison.⁴¹ Mais en règle générale, « ceux que la société d'Ancien Régime nomme des "officiers" donnent un éclat tout particulier à leurs maisons. »⁴² Ce sont eux qui occupent les plus hauts postes de la domesticité d'un foyer comme ceux d'aumônier, d'intendant, de secrétaire, de maître d'hôtel, de sommelier, d'écuyer de cuisine (généralement occupés par des roturiers) ou encore de gentilhomme ou de demoiselle suivante (parfois des nobles, mais cette tendance se perd avec le temps).⁴³ L'importance de ce groupe se fait encore plus sentir lorsque l'on comprend la deuxième fonction des domestiques.

Si certains domestiques (marmitons, aides de cuisine et autres frotteurs...) ne sont engagés que pour leur utilité matérielle et ne doivent pas apparaître aux yeux des maîtres, d'autres au contraire ont une fonction de représentation bien importante. Les laquais et valets surtout sont l'emblème de leur maître et doivent refléter, sur le plan physique et moral, le statut de celui-ci.⁴⁴ Les maîtres sont tout particulièrement intéressés par ce qu'on appelle la « livrée ». Celle-ci constitue l'ensemble des habits

³⁶ Sabattier, *op. cit.*, p. 29.

³⁷ Petitfrère, *op. cit.*, p. 16.

³⁸ *Ibid.*, p. 27.

³⁹ Sabattier, *op. cit.*, p. 29.

⁴⁰ Petitfrère, *op. cit.*, p. 17.

⁴¹ Sabattier, *op. cit.*, p. 29.

⁴² Petitfrère, *op. cit.*, p. 36.

⁴³ *Ibid.*, p. 36-37.

⁴⁴ Sabattier, *op. cit.*, p. 47.

des domestiques aux couleurs de la maison.⁴⁵ À partir de Louis XIV, une ordonnance permet de remplacer l'habit gris général des domestiques par des livrées identifiables. Cette mesure est souvent critiquée car elle permet aux roturiers de faire porter la livrée à leurs domestiques.⁴⁶ Durant toute l'époque moderne, plusieurs grands seigneurs dépensent une petite fortune sur leur livrée. Ce luxe ne cesse d'être condamné par les moralistes de l'époque qui déplorent que des domestiques soient vêtus « comme des comédiens ». ⁴⁷ Dès le XVII^e siècle, de nombreux textes législatifs tentent d'imposer une limite au luxe des livrées, et surtout d'interdire le port de l'épée par les domestiques, mais ne sont que peu respectés, tant par les maîtres soucieux de leur statut que par les domestiques, soucieux de faire leur travail de représentation.⁴⁸

LES CONDITIONS DE VIE

Les différentes origines des domestiques et des maîtres ainsi que la hiérarchie des rôles ont inévitablement une influence sur la vie des domestiques. Jacqueline Sabattier le précise très bien en parlant des conditions domestiques plutôt que de la condition domestique. « Qu'y a-t-il de commun en effet entre la servante d'une famille de petite bourgeoisie et la femme de chambre d'une duchesse, hormis leur état? »⁴⁹ Ces différentes conditions sont traitées ici sur trois plans: la condition matérielle et le salaire des domestiques, l'opinion publique vis-à-vis ce groupe et leurs droits légaux.

La rémunération des domestiques commence d'abord et avant tout par « l'assurance du vivre et du couvert. »⁵⁰ Les domestiques font partie de la maison, ce qui leur procure parfois des avantages face au reste du peuple. Le maître doit s'assurer de leur vieillesse et de les faire soigner en cas de maladie.⁵¹ Bien sûr, la qualité des vivres et du logis dépendent de la richesse du maître. Il n'est pas rare que la servante d'un petit bourgeois ait à dormir sur un lit sommaire dans la cuisine.⁵² Cependant, le salaire ne s'arrête pas là.

⁴⁵ Sabattier, *op. cit.*, p. 48.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 48-49.

⁴⁷ Petitfrère, *op. cit.*, p. 42.

⁴⁸ Gutton, *op. cit.*, p. 140.

⁴⁹ Sabattier, *op. cit.*, p. 30.

⁵⁰ Gutton, *op. cit.*, p. 170.

⁵¹ Bouvalet-Boutouyrie et al., *op. cit.*, p. 152.

⁵² Sabattier, *op. cit.*

À la fin de l'Ancien Régime, la règle générale est bien sûr la domesticité gagée. Mais la notion reste encore suffisamment récente et peut-être fragile, au moins pour certaines fonctions, pour que ces gages soient souvent irrégulièrement payés et pour que certains domestiques ne perçoivent point encore de gages mais une « récompense » versée à la fin du service.⁵³

Pour la ville de Paris, Daniel Roche réalise un bon portrait de l'évolution de la richesse des domestiques de 1695 à 1790. On voit que ceux-ci sont nettement avantagés face aux autres salariés de la ville, mais que le siècle est marqué par une paupérisation grandissante. 10% des inventaires des domestiques font preuve de conditions de vie misérables et plus des trois quarts des domestiques sont contraints de rester en service toute leur existence.⁵⁴ Les domestiques s'enrichissent, mais les conditions restent souvent difficiles, d'autant plus qu'à la fin du régime, le chômage des domestiques existe et que ces derniers sont plus enclin à vagabonder d'un maître à l'autre.⁵⁵

Ainsi, le statut particulier des domestiques les place entre les classes dominantes et le peuple. Ce « sont de toute évidence des métis sociaux et culturels. »⁵⁶ Par ce fait, ils sont critiqués par les deux groupes, mais de façon différente. Pour les plus riches, les domestiques sont des « personnages douteux dans la mesure où ils acceptent une situation d'esclavage volontaire au temps de l'affirmation des revendications individuelles égalitaristes. »⁵⁷ Pour les autres, ils apparaissent comme des « traître[s] à la cause du peuple » puisqu'ils épousent les idées et le goût du luxe de leurs maîtres.⁵⁸ Les gens « urbanisés » de la capitale sont ainsi moins prompts à supporter ces liens de dépendance que les ruraux.⁵⁹ L'élite considère aussi le groupe comme étant nuisible à l'ordre public, étant donné son grand nombre et sa position. En 1669, dans une ordonnance, le lieutenant général de la police de la capitale déclare que plusieurs domestiques font preuve de libertinage et de débauche.⁶⁰ « À l'époque de la régence, et tout particulièrement en 1721 et 1722, les domestiques des grandes maisons suscitent, à Paris, plusieurs émeutes véritables qui nécessitent l'intervention de l'armée. »⁶¹ Ces événements servent à comprendre les raisons qui poussent, tout au long de la période, les autorités à surveiller les agissements des domestiques et à les encadrer le plus possible, en utilisant la loi.

⁵³ Gutton, *op. cit.*, p. 13.

⁵⁴ Roche, *op. cit.*, p. 76-78.

⁵⁵ Gutton, *op. cit.*, p. 84.

⁵⁶ Roche, *op. cit.*, p. 68.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 68

⁵⁸ Petitfrère, *op. cit.*, p. 7.

⁵⁹ Sabattier, *op. cit.*, p. 43.

⁶⁰ Roche, *op. cit.*, p. 137.

⁶¹ *Ibid.*, p. 143.

Si la définition même de domestique laisse parfois place à la confusion, le flou disparaît lorsqu'il s'agit de droit civil et de droit pénal. Les domestiques sont des hommes libres car dans la France de l'Ancien Régime, rien ne subsiste de l'ancien statut d'esclave.⁶² Hors, tous les textes législatifs du XVIII^e siècle font ressentir le besoin de veiller sévèrement sur les domestiques, considérés comme des « mineurs irresponsables » et des « fauteurs de trouble [...] qu'il importe d'identifier et d'isoler. »⁶³ Au civil, les maîtres sont responsables de leurs domestiques, mais au niveau criminel, ces derniers doivent faire face à une législation sévère. La mort est une condamnation courante et à Paris, il n'est pas rare que le vol domestique soit puni par le fouet, la fleur de lys ou l'envoi aux galères.⁶⁴ La circulation des domestiques est aussi très réglementée. Sous Louis XIV, on tente « le grand enfermement des pauvres » et on met encore plus d'emphase sur la nécessité pour les domestiques de posséder des certificats d'emploi et des congés écrits, au cas où ils s'absentent de leur maître. Certaines de ces mesures commencent à prendre forme dès le XVI^e siècle.⁶⁵

La condition des domestiques est donc sujette à un certain débat pour ceux qui désiraient y adhérer. En plus d'être une possibilité de répondre rapidement à des besoins vitaux et peut-être aussi de s'enrichir et de monter dans la hiérarchie sociale, la domesticité est aliénante étant donné l'état de servitude qu'elle entraîne, mais aussi répressive par les lois qui la régissent.

CONCLUSION

La situation complexe et diversifiée des domestiques de Paris connaît bel et bien quelques changements entre le début du XVII^e et la fin du XVIII^e siècles. L'utilisation plus fréquente des gages et la diminution du nombre de nobles dans le service amènent les domestiques français vers une forme d'emploi plus près du service et du salariat. L'évolution de la livrée, de plus en plus frivole, amène aussi de profondes conséquences sur la vie de nombreux domestiques qui l'utilisent pour s'imposer à travers le paysage urbain. Cependant, sur de nombreux autres points, et tout particulièrement dans les strates plus basses de la hiérarchie sociale, la domesticité est caractérisée par une certaine stabilité. Pour découvrir d'autres évolutions, il faudrait se pencher sur les autres aspects de la vie domestique à Paris qui n'ont pu être abordés dans cette recherche. Daniel Roche, Jean-Pierre Gutton, Claude Petitfrère et

⁶² Sabattier, *op. cit.*, p. 37.

⁶³ *Ibid.*, p. 40.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 19.

⁶⁵ Gutton, *op. cit.*, p. 137.

Jacqueline Sabattier traitent plus profondément des liens entre maîtres et domestiques, mais aussi de la domesticité à travers la littérature. Ces domaines, qui n'ont pu être bien analysés étant donné les moyens de cette recherche, semblent avoir aussi connu plusieurs changements au cours des derniers siècles de l'Ancien Régime. Il serait fort intéressant de faire la lecture des ouvrages cités pour mieux les étudier.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, et al. *Dictionnaire historique de la France moderne*. Laurent Bourquin, dir. Paris, Bellin, 2005, 441 p.
- CARBOURDIN, Guy. *Lexique historique de la France de l'Ancien Régime*. Paris, Armand Colin, 1998, coll. « U. Série histoire », 333 p.
- GUTTON, Jean-Pierre. *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*. Paris, Aubier Montaigne, 1981, 252 p.
- PETITFRÈRE, Claude. *L'oeil du maître: maîtres et serviteurs de l'époque classique au romantisme*. Bruxelles, Complexe, 1986, coll. « Le temps des hommes », 20, 251 p.
- ROCHE, Daniel. *Le peuple de Paris: essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*. Paris, Aubier Montaigne, 1981, coll. « Collection historique », 289 p.
- SABATTIER, Jacqueline. *Figaro et son maître: Les domestiques au XVIIIe siècle*. Paris, Perrin, 1984. coll. « pour l'Histoire », 338 p.